



le 18 juillet 2012

CHARLES & ALICE

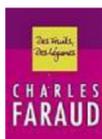
BONNES PRATIQUES GLOBAL COMPACT

Fiche d'identité : Charles & Alice
Usine du groupe Charles & Alice / Charles Faraud
Production de desserts de fruits conventionnels, bio et baby-food
1 usine située à Allex dans la Drôme
160 salariés
55 M€ de CA
Certification ISO 14001 depuis 2003

1 – ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Le Président, M. Thierry Goubault, ainsi que tous les membres du Comité Exécutif du groupe Charles & Alice / Charles Faraud, ont décidé de soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unis pour 2011. Ces principes, véritable ossature de notre stratégie d'entreprise, se traduisent concrètement dans nos actions au quotidien et se trouvent résumés dans la charte Qualité, Environnement, Sécurité ci-dessous.

La charte du Groupe Charles & Alice / Charles Faraud



Charte Qualité, Environnement et Sécurité

Groupe Charles Faraud et Charles & Alice

En tant que leader sur nos marchés de desserts aux fruits, de légumes cuisinés et d'alimentation infantile, nous faisons :

- de la satisfaction de nos clients,
- de la qualité de nos produits,
- de notre engagement dans le développement durable,
- de la sécurité de nos collaborateurs

des axes majeurs de notre stratégie de développement.

Dans ce contexte, nous, membres du comité exécutif du Groupe Charles Faraud et Charles & Alice, et les Directeurs Qualité, nous engageons à respecter les dispositions réglementaires en vigueur, inscrire l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue et donner les moyens nécessaires à l'atteinte de ces engagements.

Chez Charles Faraud et Charles & Alice, ces préoccupations se traduisent par la recherche de l'excellence dans tous les domaines d'actions de l'entreprise :

Excellence dans la qualité de nos produits et notre capacité d'innovation, afin de toujours mieux satisfaire les consommateurs et les clients

Excellence dans notre performance industrielle, afin de toujours garantir le meilleur prix de revient possible de nos produits et le meilleur taux de service client.

Excellence dans l'environnement de travail de tous les collaborateurs et dans leur sécurité afin de maîtriser et diminuer les risques professionnels.

Excellence dans notre démarche environnementale, visant à favoriser les filières d'approvisionnement local ainsi qu'à maîtriser et à limiter notre impact sur toutes les ressources naturelles.

Excellence dans le respect des exigences légales, à tous les niveaux et tout particulièrement sur les aspects environnementaux, de sécurité alimentaire et sociaux.

Ces objectifs d'excellence se traduisent par des politiques QSE adaptées à chacun des sites, dont les performances sont suivies par la direction générale lors de revues de direction. Ces politiques, propres à chacune des deux entités sont revues annuellement.

2 – PRINCIPE N°8

Environnement

Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Charles & Alice a développé une gamme de desserts de fruits biologiques avec une origine 100% France sur l'ensemble des fruits utilisés (châtaigne, quetsches, poires, pommes,...)

Afin de répondre à ce besoin de fruits locaux, l'entreprise a développé un partenariat avec 3 agriculteurs de Provence.

En leur garantissant volumes et prix d'achat sur un contrat long terme, ces agriculteurs ont pérennisé leur exploitation et ont été soutenus, notamment dans la conversion en bio de leur verger.

- 🌿 Mise en culture en 2009 de 10 hectares de pommiers Bio pour Charles & Alice Soit 300 tonnes de pommes.
- 🌿 Les fruits récoltés dès 2012 seront utilisés pour la gamme la Cueillette Bio.
- 🌿 Cette action a augmenté de 30% les volumes de pommes industrie bio produits en Provence.



3 – PRINCIPE N°9

Environnement

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

En tant que transformateur de pommes, nous avons, lors du tri qualité, à écarter les fruits abîmés afin de garantir la meilleure qualité à nos produits.

Notre problématique environnementale était de répondre au traitement de ces déchets dans le respect de nos exigences en terme de développement durable.

Nous avons mis en place un partenariat tripartite avec un exploitant agricole de la commune et une coopérative de plantes aromatiques locale.

Le partenariat consiste au compostage de nos fruits abîmés avec les déchets végétaux de la coopérative. Tout ceci, sous la gestion de l'exploitant agricole, qui amende ses champs avec le compost issu de ce mélange.

- 🌿 150 tonnes de déchets organiques sont ainsi valorisés par compostage.
- 🌿 Diminution de 90% des kilomètres parcourus par ce déchet par la mise en place de ce système.
- 🌿 Le compost est utilisé comme engrais naturel dans les productions biologiques de l'exploitation agricole.



4 – PRINCIPE N°6

Droit du travail

L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les industries agroalimentaires et logistiques ont une forte implantation locale. Elles ont ceci en commun d'avoir une activité saisonnière : dépendant des matières premières agricoles (transformation des pommes entre août et décembre), des moments de consommation (chocolat à Noël et Pâques), ou des migrations humaines (les magasins dans le sud de la France ont une très forte activité entre mai et août).

Pour assurer ces variations d'activité, ces entreprises font appel à des emplois saisonniers, donc précaires. Cela demande du temps pour l'entreprise : temps pour recruter car on ne retrouve pas toujours les mêmes saisonniers d'une année sur l'autre, temps pour former, temps pour fidéliser.

Pour l'employé, son contrat est à durée déterminée, sans être certain de retrouver également le même employeur l'année suivante. Il n'a pas l'assurance d'avoir un travail toute l'année et se trouve pris dans les difficultés des emplois précaires lors de prêt bancaire, pour son logement.

Charles & Alice, avec 5 autres industriels locaux a décidé de créer une structure qui emploierait les saisonniers et qui les mettrait à disposition des entreprises adhérentes en fonction de leurs pics d'activité. L'employé serait ainsi assuré d'avoir une activité toute l'année dans 2 ou 3 entreprises différentes.

ADRIAL, ce groupement d'employeur, est né en 2010.

C'est une association gérée par ces 6 industriels (5 autres les ont rejoints depuis), qui emploie 3 permanents pour la gestion administrative (paie, mise à disposition des salariés, formation) et gère aujourd'hui 75 salariés « multi-entreprises » (du contrat de professionnalisation au CDI).

Ces salariés ont pu également bénéficier d'un plan de formation adapté et 13 d'entre eux ont pu obtenir un Certificat de Qualification Professionnel qui valide leur parcours et tient lieu de diplôme reconnu nationalement.